



TREMLIN Electro / jazz / Musiques actuelles du 3 octobre 2008

UN DOUA DE JAZZ

[www.undouadejazz.com](http://www.undouadejazz.com)

Article 1 : Objet

L'association loi 1901 Un Doua de Jazz organise un tremplin musical.

Article 2 : Participants

Peuvent concourir tous les groupes de musique actuelle electro / jazz

Article 3 : Modalités

Chaque groupe devra envoyer une maquette sur CD comprenant au **minimum 3 titres** ainsi qu'une **biographie** mentionnant au moins la composition complète du groupe et le présent règlement signé avant le **Vendredi 12 Septembre 2008**.

*Envoyer les documents suivants :*

- une biographie du groupe
- la fiche de renseignement complétée
- le règlement présent signé
- une maquette\* 3 titres minimum (quelque soit la qualité)
- la fiche technique du groupe

*A l'adresse ci-dessous :*

**Un doua de Jazz  
BDE de l'INSA  
20, rue Albert Einstein  
69100 Villeurbanne**

\*Les maquettes ne seront pas restituées

#### Article 4 : pré-Sélection

Les groupes seront retenus lors de présélections après auditions de leurs maquettes, par les membres de l'association.

Les groupes sélectionnés seront informés par e-mail et par téléphone la semaine du 19 septembre 2008.

Ils devront alors s'engager à être disponible les 3 et 22 octobre 2008.

#### Article 5 : Temps de jeu

Chaque groupe sélectionné disposera d'une durée de prestation comprise entre 30 et 40 minutes. Le groupe s'engage à respecter le temps imparti et à cesser sa prestation dès que l'organisateur le lui demandera.

#### Article 6 : récompense

Après sélection par l'association, 4 groupes seront invités à jouer sur la scène du **Ninkasi Kafé** à Gerland (267 rue Marcel Mérieux 69007 Lyon) le 3 octobre.

Le vainqueur de ce tremplin jouera en première partie du groupe **SAYAG JAZZ MACHINE** au CCO de Villeurbanne lors de la soirée de clôture du 15<sup>ème</sup> festival du Doua de Jazz.

#### Article 7 : Sélection

Le vainqueur sera désigné par applaudimètre mais également par un jury composé des membres de l'association et d'autres personnalités du spectacle.

#### Article 7 : Droit d'exploitation

Le groupe doit impérativement mentionner s'il est inscrit à la SACEM lors de son dépôt de maquette ; si le groupe présente des reprises, il devra indiquer le nom du morceau et de l'artiste .

Le groupe s'engage à autoriser l'association Un doua de Jazz à filmer et à photographier sa prestation, et à l'utiliser dans le but de la promotion du tremplin et des activités ultérieures de l'association.

Il autorise également le Doua de Jazz à diffuser au moins une des musiques présentes sur les maquettes pour la promotion du tremplin (Site, Radios, Myspace...)

Article 8 : Frais de déplacement

Aucun frais kilométrique ne sera remboursée pour la participation au tremplin.

Article 9 :

L'adhésion au présent concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.  
Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou modifier cette manifestation.

**SIGNATURE :**

**Fiche de renseignement**  
**TREMLIN Electro / Jazz / Musiques actuelles du 3**  
**octobre2008**

RENSEIGNEMENTS :

- Nom du groupe :
  - Origine géographique :
  - Style:
  - Principales influences :
  - Membres du groupe (nom, prénom, instrument) :
- 
- Site web/myspace :

CONTACT :

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
- Tél fixe :
- Tél portable :
- Adresse e-mail :

PIECES A FOURNIR : à l'adresse indiquée ci-dessous **au plus tard le 12/09/2009**

**-une biographie du groupe**

**-la fiche de renseignement complétée**

**-le règlement présent signé**

**-une maquette\* 3 titres minimum (quelque soit la qualité)**

**-la fiche technique du groupe**

Il conviendra également de préciser si le groupe est accompagné par un technicien son ou lumière, un manager ou autre personne travaillant avec le groupe.

Les renseignements contenus dans cette fiche pourront être modifiés après inscription et avant la date de concert. Il suffira de nous prévenir.

ADRESSE POSTALE :

Un Doua de Jazz  
BDE de l'INSA  
20, rue Albert Einstein  
69100 Villeurbanne